



Section Badminton



A.S.P.S. : Maison des Associations Salvador Allende (MASA) 61 Rue de Rougeau - Boite n°1 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE

REGLEMENT INTERIEUR

A / BUREAU - SAISON 2019/2020

Président : HARLAUT Jean – Luc Tel : 06 81 28 77 22
Vice président : CREUSOT Karine
Trésorier : SLANKA Brigitte
Secrétaire : CHICHENKO Audrey

Animation club : BERLEMONT Ludovic et BOULAIS Philippe
Responsable des compétitions adultes : CHICHENKO Alexandre
Responsable compétitions jeunes : FLEURY Yann
Responsable formation : JOULAIN Mailys

1/ ELECTION DU BUREAU

- Le bureau est réélu chaque année au cours de l'assemblée générale .
- Tout membre du club peut poser sa candidature.
- **Tous les membres élus du bureau sont bénévoles.**

2/ ROLE DU BUREAU

- Gérer le club.
- En assurer le bon fonctionnement et la discipline.
- Organiser les tournois.
- Représenter la section.

3/ ADRESSE

A.S.P.S – Section Badminton
Maison des Associations Salvador Allende (MASA)
61 Rue de Rougeau - Boite n°1
77176 Savigny le Temple

B / COTISATION - SAISON 2019-2020

1/ TARIF ANNUEL

Se référer à la fiche d'inscription.

Le tarif se compose de 3 parties :

- La licence, reversée à la Fédération de Badminton.
- La quote-part club, reversée à l'A.S.P.S.
- La participation au fonctionnement de la section.

Pour une inscription en cours d'année, l'intégralité de la licence et de la quote-part club seront demandées. A partir du 1^{er} février la participation sera versée au prorata du tarif annuel sur 8 mois.

2 / PIECES A FOURNIR

- **1 Photo d'identité pour les nouveaux adhérents**
- **La fiche d'inscription club dûment remplie. En cas de modification en cours de saison nous prévenir.**
 - L'attestation à la pratique peut vous permettre de vous faire rembourser toute ou une partie de votre adhésion par votre employeur. Renseignez-vous auprès de celui-ci.
 - Votre adresse Email nous permet de vous contacter pour toutes informations relatives au club (journées particulières, convocations aux compétitions et cætera).
- **Le formulaire fédéral de prise de licence dûment rempli**
- **Le certificat médical fédéral rempli par l'adhérent et le médecin ou le questionnaire de Santé si le dernier certificat médical fourni date de moins de 3 ans**
Ce certificat est obligatoire afin de vous licencier auprès de la Fédération Française de Badminton. Sans cette licence vous n'êtes pas assuré. **Le club ne pourra être tenu responsable d'un quelconque accident pendant la pratique si nous n'avons pas votre certificat médical.**
- **L'autorisation parentale pour les moins de 18 ans.**
- **La cotisation annuelle :**

Catégories	Compétiteurs	Loisirs
Mini-Bad (5-7 ans)		70 €
Jeunes (-18 ans)	160 €	130 €
Adultes Femmes	150 €	130 €
Adultes homme	160 €	140 €

3 / PAIEMENT

La remise du paiement s'effectuera impérativement avant le 15/10/2019 au trésorier, accompagné des pièces énumérées ci-dessus, faute de quoi l'accès au gymnase sera impossible.

Cet accès est autorisé, pour essai, durant 2 semaines avant de vous engager pour l'année.

Pour une inscription en cours d'année, le paiement doit être effectué sans délai ; l'accès au gymnase n'étant possible qu'après remise du dossier complet.

Le paiement peut être effectué en 1,2,ou 3 fois. Voir les modalités sur la fiche d'inscription.

4 / REMBOURSEMENT

Le remboursement d'une partie de la cotisation, **déduction faite de la licence et de la quote-part A.S.P.S.**, en cours de saison ne se fera que pour des cas particuliers entraînant l'arrêt total et définitif du badminton et après accord du Bureau. Ce remboursement se fera au prorata temporis.

C / FONCTIONNEMENT

1/ ACCES AUX ENTRAINEMENTS

Les créneaux horaires sont définis en annexe et doivent être respectés par tous les adhérents.

2 / MATERIELS

- Une raquette

Vous n'en avez pas. Le club peut vous en prêter provisoirement, en attendant que vous en achetiez une. Le club a un partenaire qui viendra vous proposer du matériel (raquettes, housses, sac, chaussures de salle, textile) en début de saison à un prix compétitif ; n'hésitez pas à nous questionner avant tout achat de votre part. Ce partenaire pourra vous fournir tout au long de l'année, et corder votre raquette. En dehors des stands voir directement pendant les séances ; on s'occupera de vos commandes.

- Des volants.

Ceux ci sont :

- A la charge du joueur pour la pratique libre, et les tournois.
- Fournis par le club pour les entraînements.
- Fournis par le club pour les compétitions jeunes.

Le club vend des volants en plastique ou en plume.

- **Des chaussures de salle.** Aux semelles claires et propres. **Les chaussures à semelle noire ou marquantes sont formellement interdites sur les surfaces de jeu.**

3 / JEU, CONTRAINTES

- Les joueurs doivent respecter les créneaux horaires qui leur ont été désignés en début de saison.
- En début de séance montez votre terrain et en fin de séance démontez-le.
- S'il y a du monde pensez à jouer en double afin que tous puissent pratiquer. **Pensez aussi à laisser la place si d'autres joueurs attendent.** Au début de l'année il y a toujours beaucoup de monde. Cela diminue au cours du temps.

Ne perdez pas patience !!!

- Si vous êtes nouveau n'hésitez pas à aller voir les « anciens ou les compétiteurs » pour un conseil. On reconnaît ceux-ci par le chahut qu'ils font dans le gymnase et par le bruit que font les volants quand ils sont frappés.
- Si vous êtes seul n'hésitez pas à vous « incruste » sur un terrain où il y a de la place.
- En libérant un terrain pensez à ramasser vos volants usés ainsi que vos bouteilles d'eau vides.
- **Pensez à consulter régulièrement le tableau d'affichage, à droite en rentrant dans la salle ; des informations sur la vie du club y sont affichées.**
- Lors des soirées de championnat interclubs, les capitaines des équipes ont la priorité sur l'utilisation des terrains. Les dates seront affichées à l'avance au tableau.
- Les joueurs non licenciés au club venant jouer régulièrement devront s'acquitter de « la participation au fonctionnement de la section » sous réserve de place disponible durant le créneau et avec l'accord du bureau

4 / PRATIQUE LIBRE LE SAMEDI APRES MIDI

Le samedi après-midi jusqu'à 2 terrains peuvent être alloués aux enfants licenciés au club, à la condition impérative que ceux-ci soient accompagné d'un adulte qui restera pendant toute la durée de la pratique ; ce créneau n'étant pas encadré.



Tout enfant venant seul se verra refuse l'accès au gymnase

5 / INVITATION

A titre exceptionnel, après autorisation d'un membre du Bureau et sous réserve de place disponible au cours du créneau concerné, un adhérent peut faire découvrir le badminton à un invité susceptible de s'inscrire au club.

Les anciens adhérents au club n'ont aucun droit particulier.

5 / NON-RESPECT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT

Après décision du Bureau, le non-respect du présent règlement entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club sans aucun remboursement de cotisation.

Exemple : Non-respect des créneaux horaires; manque de respect envers le personnel des gymnases ; invitation sans autorisation du Bureau, etc...

6 / COMPETITIONS

Tous les adhérents du club sont titulaires d'une licence délivrée par la Fédération Française de Badminton. A ce titre tous peuvent participer aux tournois, championnats ou critérium homologués par la fédération.

Les inscriptions aux tournois sont à la charge des joueurs, sauf décision exceptionnelle du bureau.

Récompenses : Le club donne 1 tube de volants aux vainqueurs en simple et $\frac{1}{2}$ tube en double et mixte

Pour les jeunes :

Tout au long de l'année se déroulent des coupes jeunes départementales.

Les inscriptions se font par le responsable jeune après concertation avec l'entraîneur. Les frais d'inscription sont réglés par le club.

Pour les adultes :

- Le club organise un tournoi national dans l'année.
- Suivant l'effectif, plusieurs équipes participent aux championnats départementaux
- Des rencontres amicales peuvent être organisées avec d'autres clubs en cours de saison

Pour tous les adhérents du club :

Les inscriptions à ces tournois sont fermes et définitives : toute absence devra être signalée au responsable des compétitions. Sans justificatif valable, la fédération applique une sanction de 2 mois sans possibilité de compétitions. De plus, pour les jeunes, une amende devra être reversée, par ceux-ci, au club, qui retransmettra au Comité Départemental.

Des tournois internes (jeunes, compétiteurs et loisirs) peuvent être organisés certains dimanches.

Toutes ces manifestations sont consultables au tableau d'affichage, sur le site du club et envoyées sur vos messageries Internet.

7 / FORMATION

Différentes formations peuvent être suivies par les membres de la section :

Encadrement, animation de compétition ou arbitrage ; toutes les demandes doivent être déposées auprès du Bureau.

8 / LES SERVICES

- Le club prend partiellement en charge les volants. Le prix de ces volants, revendus par le club, est affiché dans le gymnase.

Les coupes jeunes, les inscriptions au championnat ainsi que les inscriptions aux rencontres départementales (jeunes, simple, double, vétéran) sont prises en charge par le club.

Il en est de même pour le championnat de France mais ceci **uniquement** si l'adhérent sera de nouveau licencié au club la saison suivante ; le remboursement se fera la saison suivante
Le club prendra en charge, également, les frais de stage organisé par la ligue ou la fédération mais ceci **uniquement** si l'adhérent sera de nouveau licencié au club la saison suivante ; le remboursement se fera la saison suivante

Les volants pour les compétitions départementales jeunes et pour les rencontres de championnat sont à la charge du club.

Des indemnités kilométriques **peuvent** être attribuées pour les différents déplacements pour ces compétitions uniquement.

La participation aux tournois internes est gratuite.

9 / LES JOUEURS MINEURS

Les parents doivent impérativement remplir et signer la feuille « autorisation parentale ».
Ils doivent aussi impérativement s'assurer qu'un responsable de la section est bien présent dans le gymnase avant d'y laisser leur enfant.

En aucun cas, la section ne pourra être tenue pour responsable de quelque accident ou incident que ce soit en cas de non-respect de cet article, tant au cours des entraînements que lors de toutes compétitions.

D / REUNION

1 / ASSEMBLEE GENERALE

La section y dresse son bilan en matière de résultats sportifs, et financiers des activités, etc... et décide des orientations de la saison à venir après avoir élu son nouveau Bureau. Toutes les questions peuvent y être débattues.

Les personnes absentes lors de l'assemblée annuelle ne peuvent en aucun cas contester les décisions prises. L'adhérent ne pouvant être présent à cette occasion, peut se faire représenter par un autre adhérent muni d'un pouvoir. Un compte rendu sera remis aux adhérents de la saison à venir.

2 / BUREAU

Il se réunit environ tous les 2 mois afin d'assurer le fonctionnement de la section. Les adhérents peuvent assister à cette réunion, mais les décisions sont prises uniquement par les membres du Bureau.

3 / REUNION EXCEPTIONNELLE

Des réunions peuvent avoir lieu tout au long de la saison, afin d'assurer l'organisation de tournois, de Championnats interclubs ou sur tous autres thèmes à la demande des adhérents.